
Politique d'entreprise Airbus

Politique anti-corruption d'Airbus

Objet

Ce document définit la Politique anti-corruption d'Airbus.
Son objectif est de constituer un référentiel unique et de guider les employés pour toutes les questions ayant trait à la corruption.

Domaine d'application

Ce document s'applique à l'ensemble des employés d'Airbus.

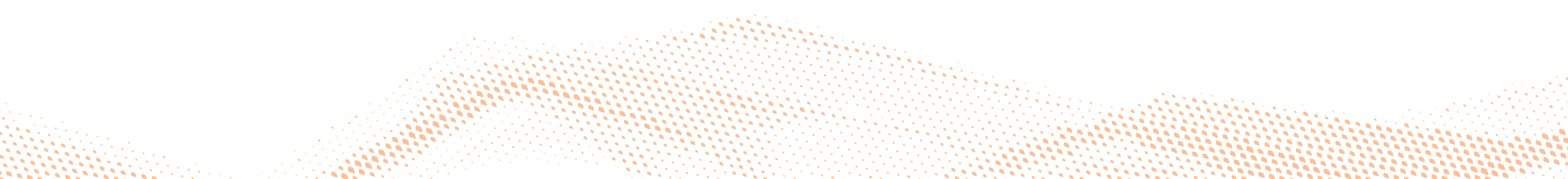


Table des matières

1. Introduction	05
2. Contenu de la Politique	06
a. Valeurs fondamentales.....	06
b. Mission.....	06
c. Vision	06
3. Ce que vous devez savoir : brève présentation des lois anti-corruption	07
a. “Toute chose de valeur” – la corruption n’est pas uniquement de nature monétaire	08
b. “Avantage indu” – différentes raisons peuvent en être à l’origine	08
c. Paiements de facilitation	09
4. Notre programme de conformité anti-corruption	09
a. Une organisation dédiée	09
b. Directives spécifiques	10
c. Suivi et audits	10
5. Rôle de chaque employé	11
6. Non-conformité	11
7. Enregistrement des données et conservation des documents	12
8. Documents de référence	12

1. Introduction

Etant un leader mondial de l'aéronautique, de l'espace et de la défense, Airbus s'est engagé à respecter des règles éthiques de conduite des affaires et applique une Politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption, publique ou privée, active ou passive.

Si le Code de conduite des affaires d'Airbus donne des conseils sur les questions d'éthique et de conformité les plus courantes dans différents secteurs, la présente Politique ainsi que les Directives spécifiques mentionnées ci-dessous constituent la pierre angulaire de notre programme de conformité anti-corruption. Les employés d'Airbus sont tenus de conduire les affaires en respectant les plus hauts standards d'honnêteté, d'intégrité et d'équité, conformément à la présente Politique et aux Directives mentionnées ci-dessous. Il en va de même pour les tiers agissant pour le compte d'Airbus, pour lesquels ces standards d'honnêteté, d'intégrité et d'équité font partie des dispositions contractuelles qui exigent la conformité aux Politiques et Directives appropriées, ainsi qu'à l'ensemble des lois anti-corruption internationales applicables. Toute question peut être adressée à votre représentant local Ethics & Compliance, ou sur compliance@airbus.com.

2. Contenu de la Politique

a. Valeurs fondamentales

Nos valeurs fondamentales sont basées sur l'intégrité, la conformité, la transparence, l'absence de représailles, le respect et l'engagement.

“Si nous travaillons pour différentes sociétés, nous partageons tous un même toit - Airbus, et une base commune - l'intégrité” - Tom Enders, CEO d'Airbus.

b. Mission

Protéger nos employés, notre entreprise et sa réputation en appliquant une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption, publique ou privée, active ou passive.

c. Vision

Poursuivre notre croissance et viser l'excellence, non seulement pour nos produits et services, mais aussi dans notre façon de travailler et d'obtenir des résultats.

C'est précisément le rôle de cette Politique : son but est de présenter succinctement aux employés et autres parties prenantes, les risques encourus en cas de corruption, tout en apportant une vue globale des principaux éléments du programme de conformité anti-corruption d'Airbus, dont le but est de réduire ces risques.

3. Ce que vous devez savoir : brève présentation des lois anti-corruption

Les lois anti-corruption qui régissent Airbus et ses employés couvrent généralement un large domaine d'application. Conformément à ces lois, il est interdit à toute personne d'offrir, de promettre, donner, solliciter ou recevoir, directement ou indirectement, tout avantage monétaire ou “toute chose de valeur”, impliquant un agent public ou une personne du secteur privé, dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ou tout autre “avantage indu”.

Plus important encore, il est illégal pour Airbus ou ses employés, d'ignorer volontairement, ou de fermer les yeux sur des paiements induus ou potentiellement frauduleux versés par d'autres parties, notamment des tiers qui agissent pour notre compte, tels que des partenaires ou des conseillers commerciaux, des agents, etc. Au lieu de se protéger, les employés qui adoptent la “stratégie de l'autruche” face à une activité induue de tiers, peuvent accroître leur risque de poursuite judiciaire. Ces risques peuvent être réduits grâce à la mise en œuvre effective d'un programme de conformité robuste, comprenant l'exercice d'un devoir de diligence fondé sur les risques, visant à les identifier et les réduire de façon adéquate, y compris vis-à-vis de tiers.

Il convient de redoubler de prudence dans les relations avec des agents publics et leurs proches. Les lois de nombreux pays traitent les relations avec des agents publics différemment de celles impliquant des personnes du secteur privé. Dans certains pays, tout acte de corruption impliquant le secteur public ou privé est strictement interdit.

La violation des lois anti-corruption donne lieu à de sévères sanctions pénales ou civiles, et constitue un risque pour la réputation, les activités et les marchés d'Airbus et ses employés. Tout employé qui ne respecte pas la présente Politique ainsi que les Directives mentionnées ci-dessous peut faire l'objet de mesures disciplinaires.

a. “Toute chose de valeur” – la corruption n’est pas uniquement de nature monétaire

Les lois anti-corruption interdisent généralement d’offrir à une personne “toute chose de valeur”, tangible ou intangible, dans le but d’assurer un avantage indu. Selon la loi, l’expression “toute chose de valeur” couvre :

- Des cadeaux ou invitations extravagants ou trop fréquents, notamment : restaurants, spectacles, billets d’entrée à différents événements, voyages ou hébergements en l’absence de toute raison professionnelle claire ;
- Des frais médicaux, frais d’études ou dépenses courantes ;
- Des parrainages et des dons (par exemple pour une œuvre de bienfaisance “parrainée” par un agent public) ;
- Des offres d’emploi ou des stages non rémunérés (par exemple pour le fils ou la fille d’un agent public en vue de gagner sa faveur) ;
- Des contrats ou opportunités commerciales (par exemple, un investissement offert à un prix inférieur à la valeur marchande à une société contrôlée par un agent public).

b. “Avantage indu” – différentes raisons peuvent en être à l’origine

La notion d’“avantage indu” fait généralement référence à une chose à laquelle une personne ou une société n’a pas droit, ou un traitement préférentiel en vue de :

- Obtenir, conserver ou renouveler un contrat ;
- Obtenir des licences ou des accords réglementaires ;
- Mettre fin à une action gouvernementale défavorable ;
- Obtenir des informations sur une offre d’un concurrent ;
- Influencer la décision d’un tribunal ou une sentence arbitrale ;
- Éviter ou réduire les frais de douane, taxes ou amendes.

c. Paiements de facilitation

En conformité avec la majorité des lois anti-corruption, Airbus interdit également tout “paiement de facilitation”, à savoir des paiements non officiels d’un faible montant, versés à des agents publics occupant des postes peu élevés en vue d’accélérer ou de faciliter des processus administratifs routiniers (demandes de visas, contrôles douaniers, procédures administratives, etc.).

Une exception à cette règle peut être tolérée si un paiement de facilitation est effectué en cas de danger imminent affectant la santé, la sécurité ou le bien-être d’un employé. Dans ce cas, il ou elle doit en informer immédiatement le représentant local d’Ethics & Compliance.

4. Notre programme de conformité anti-corruption

Airbus a établi un programme de conformité anti-corruption conçu pour réduire les risques de fraude ou de corruption. Il inclut notamment les éléments suivants :

a. Une organisation dédiée

Le Airbus Ethics & Compliance Officer est à la tête d’une équipe dédiée, composée de professionnels en charge (i) d’élaborer et mettre en œuvre des Directives et les processus liés au programme de conformité ; (ii) de vérifier son efficacité, et (iii) de soutenir, conseiller et transmettre leur expertise dans l’ensemble de l’entreprise.

L’organisation Ethics & Compliance fait partie du Département Legal & Compliance et est placée sous la responsabilité globale du General Counsel d’Airbus. Le Airbus General Counsel est membre du Comité Exécutif d’Airbus, et rend compte au CEO et au Conseil d’Administration. Afin de conserver son indépendance, le Airbus Ethics & Compliance Officer rend compte au Airbus General Counsel ainsi qu’à l’Ethics & Compliance Committee du Conseil d’Administration.

b. Directives spécifiques

Des Directives spécifiques ont été adoptées concernant les risques majeurs liés à la corruption. Ces Directives incluent notamment :

- Requirements for the Prevention of Corruption in the Engagement of Business Development Support Initiative (BDSI) Third Parties (Exigences relatives à la prévention de la corruption dans l'engagement de tiers BDSI) ;
- Requirements for Gifts & Hospitality (Exigences relatives aux Cadeaux et Invitations) ;
- Requirements for Sponsorships, Donations & Memberships (Exigences relatives aux dons et parrainages).

En outre, des garanties de conformité aux lois anti-corrupcion sont prévues dans de nombreux autres processus tels que les achats et la gestion des fournisseurs, la formation de joint-ventures et les acquisitions, etc.

c. Suivi et audits

L'organisation Ethics & Compliance est chargée de la supervision et du suivi du programme de conformité anti-corrupcion afin d'assurer que la présente Politique est mise en œuvre efficacement. Des comptes-rendus périodiques sont remis au Comité Exécutif d'Airbus et à l'Ethics & Compliance Committee du Conseil d'Administration, y compris des recommandations en vue de renforcer le programme de conformité si nécessaire.

En outre, le Corporate Audit & Forensic Department effectue pour sa part des audits périodiques indépendants. Ces audits contribuent à évaluer l'efficacité des contrôles et des procédures internes, permettant ainsi à Airbus de développer des plans d'action en vue de renforcer ces contrôles à l'avenir.

5. Rôle de chaque employé

Speak Up ! (Parlons-en !) - Chaque employé est tenu d'assurer que la présente Politique et les Directives associées sont appliquées dans sa zone d'activité. Les employés concernés doivent participer régulièrement à des cours de formation adaptés, à la demande de leurs managers.

Si vous souhaitez obtenir des conseils ou exprimer une préoccupation, contactez votre responsable hiérarchique ou un représentant Ethics & Compliance ou HR. En outre, l'OpenLine (www.airbusgroupopenline.com) est un système confidentiel, sûr et facile, que vous pouvez utiliser pour faire part de vos préoccupations liées à des problèmes de corruption ou à d'autres domaines, par exemple des cas de fraude financière ou comptable. Airbus ne saurait tolérer les représailles à l'encontre d'employés ayant, de bonne foi, fait part de leurs préoccupations. Par ailleurs, Airbus s'engage à protéger la confidentialité des données personnelles.

6. Non-conformité

Conformément aux lois et réglementations applicables, toute violation de la présente Politique peut donner lieu à des mesures disciplinaires en accord avec les politiques d'Airbus, et peut, en outre, résulter en des actions civiles ou pénales (ou les deux) à l'encontre d'employés et/ou de sociétés d'Airbus.

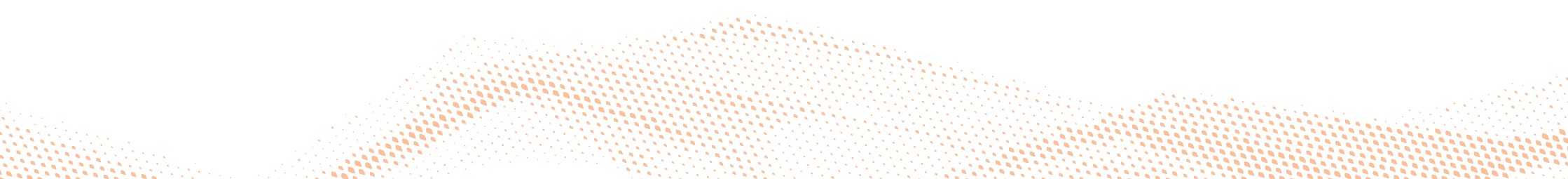
7. Enregistrement des données et conservation des documents

Conformément aux lois applicables, la Politique d'Airbus exige la conservation, sans limite de temps, des dossiers et des enregistrements raisonnablement détaillés décrivant clairement l'ensemble des transactions. La conformité à cette Politique fera l'objet d'audits réguliers et sera soumise aux procédures de contrôle internes.

Les dossiers et enregistrements d'Airbus ne doivent contenir aucune donnée fautive ou erronée, ou des données falsifiées en vue de cacher des transactions incorrectes. De même, tout fonds ou actif secret ou non enregistré est également interdit.

8. Documents de référence

Code de conduite des affaires d'Airbus.



AIRBUS

AIRBUS S.A.S. 31707 Blagnac Cedex, France
© AIRBUS S.A.S. 2017 - All rights reserved, Airbus, its logo and the product names are registered trademarks.

Concept design by Airbus Multi Media Support
20171590, Reference AG.GOV.P144, August, 2017.